



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 09 FEVRIER 2024

DELIBERATION 2024.08 – RETROCESSION A LA COMMUNE DES ESPACES COMMUNS, VOIRIE ET ESPACES VERTS DU LOTISSEMENT LES VIGNES D'EMMA

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	31 JANVIER 2024
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	09 FEVRIER 2024
Conseillers présents	22	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	22	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	6	Secrétaire de séance	Clément MEZERGUE – Conseiller

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent				
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe				
DUBREUIL Thierry, Adjoint		X		M. FLAHAUT
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe		X		Mme SARRAZIN
BOUEY Gilles, Adjoint		X		M. DIRHEIMER
COMBIER Audrey, Adjointe				
MASSY Joel, Adjoint				
GLIZE Caroline, Adjointe				
FLAHAUT Serge, adjoint				
CARO Chantal, CM				
GIRARD Philippe, CM				
SARRAZIN Anne-Marie, CM				
PRUVOST Gilles, CM				
BEAUCHENE Natacha CM				
DIRHEIMER Thierry, CM				
CLAVIER Yannick CM		X		M. de LAUNAY
EMERIAU Régis, CM				
LARGOUET Karyn, CM				
GANNE Arnaud, CM				
BRARD Philippe, CM				
GUIRIEC Marilyn, CM		X		Mme COMBIER
VIDORRETA Virginie, CM		X		Mme NABET-GIRARD
MEZERGUE Clément, CM				
VEYSSIERE André, CM				
FONTAINE Aline, CM				
CARRERE Sophie, CM				
MALVILLE Frédéric, CM				
BOISSEAU Marc, CM				
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM			X	



**RETROCESSION DES ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT LES VIGNES
D'EMMA**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de Monsieur Balague, président de l'Association Syndicale du lotissement des Vignes d'Emma, en date du 01/02/2024, demandant la rétrocession des parcelles cadastrées section AM numéros 212 (5987 m²) et 213 (720 m²) constituant les espaces communs (voirie, éclairage public et espaces verts) du lotissement,

Vu le rapport de la police municipale en date du 3 janvier 2024 constatant l'état très correct de la voirie et des espaces communs,

Vu l'avis favorable de la commission Ressources du 30 janvier 2024,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter l'office notarial de Sébastien BOUSSAT et Benjamin BOUJARD à SAINT-LOUBES, pour la signature des actes et tous documents afférents à la rétrocession des parcelles AM 212 et 213 constituant les espaces communs (voirie, éclairage public et espaces verts) du lotissement des Vignes d'Emma.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 28 Pour, 0 contre, 0 Abstention

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'office notarial de Sébastien BOUSSAT et Benjamin BOUJARD à SAINT-LOUBES, pour la signature des actes et tous documents afférents à la rétrocession des parcelles AM 212 et 213 constituant les espaces communs (voirie, éclairage public et espaces verts) du lotissement des Vignes d'Emma.

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le

ID : 033-213302078-20240209-DELIB202408-DE



Publiée le
Le Secrétaire de séance,

Clément MEZERGUE

Fait à Izon, le 9 février 2024
Le Maire,



Laurent de LAUNAY.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.